

CARTO-Silice : L'OPPBTP lance une campagne ciblée de mesurage de l'exposition à la silice cristalline alvéolaire

Mobilisés sur la problématique du risque silice depuis de nombreuses années, l'OPPBTP ainsi que les Organisations professionnelles nationales du secteur du bâtiment et des travaux publics ont déjà conduit divers travaux afin de référencer les situations de travail à risques, mesurer les niveaux d'empoussièrement et identifier des bonnes pratiques à mettre en place.

Aujourd'hui, en s'appuyant sur l'ensemble des connaissances disponibles, l'OPPBTP s'associe à nouveau à la CAPEB, la FFB, la Fédération SCOP BTP et la Fntp afin de réaliser une campagne de mesurage de grande ampleur de l'exposition à la silice cristalline. Organisée sur plusieurs années, la campagne CARTO-Silice permettra d'établir une cartographie de référence des procédés les plus courants et/ou les plus émissifs en poussières de silice cristalline. L'objectif est de fournir aux entreprises, pour chacun des procédés étudiés, les préconisations et solutions opérationnelles permettant de réduire l'exposition des salariés au niveau le plus bas technique possible.

La profession mobilisée autour d'un enjeu de santé majeur pour le BTP

Depuis 2017, une Directive Européenne¹ classe « les travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail » comme cancérogènes. Dans la perspective de sa transposition dans le droit français, effective depuis le 1^{er} janvier 2021, l'OPPBTP avait déjà mené une première campagne exploratoire de mesures de silice cristalline, à la demande des Organisations professionnelles nationales du BTP. Celle-ci avait permis d'établir un premier état des lieux des niveaux d'empoussièrement en silice cristalline de 21 situations de travail courantes. En juin 2021, une deuxième campagne nationale a été lancée à l'initiative de la Fntp afin de mesurer l'exposition des salariés pour des situations de travail spécifiques au secteur des travaux publics. En parallèle, les organisations professionnelles ont mis en place des groupes de travail métier afin d'étudier des situations pour lesquelles de nouveaux procédés de travail doivent être développés pour réduire l'exposition des salariés.

Une nouvelle campagne de mesurage de grande ampleur

Dans la continuité de ces travaux, en tenant compte de leurs résultats et afin d'établir une cartographie de référence des empoussièvements en silice cristalline des opérations du BTP, l'OPPBTP lance une campagne de mesurage qui s'appuie sur la méthodologie éprouvée CARTO. Du fait de l'enjeu majeur pour l'ensemble des entreprises du BTP toutes les Organisations professionnelles nationales du secteur : la CAPEB, la FFB, la Fédération SCOP BTP et la Fntp, s'associent à l'OPPBTP. Celles-ci seront mobilisées en contribuant activement à la recherche de chantiers correspondant aux situations de travail définies dans le périmètre de mesurage. Elles participeront également aux différents groupes de travail coordonnés par l'OPPBTP en apportant leur expertise métier dans la recherche de solutions de prévention adéquates.

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32004L0037>

De son côté, l'OPPBTP finance et coordonne l'ensemble des mesurages ainsi que l'analyse et l'exploitation des résultats obtenus.

Un périmètre de mesurage défini

L'OPPBTP et ses partenaires ont défini un périmètre de situations de travail jugées émissives et/ou courantes.

L'analyse des données disponibles dont celles issues de la campagne exploratoire et de la campagne nationale lancée par la Fntp en 2021 a conduit à classer ces situations en trois catégories différentes :

- ✓ Celles pour lesquelles les connaissances obtenues dans le cadre des travaux précédents montrent des valeurs de concentration inférieures à la VLEP. Pour ces situations, les mesures doivent être complétées d'un nombre significatif de mesurages permettant de valider les préconisations nécessaires au respect de la VLEP.
- ✓ Celles pour lesquelles de nouveaux procédés de travail ont été ou doivent être développés afin de baisser le niveau d'exposition des salariés avant d'être soumis à de nouveaux mesurages.
- ✓ De nouvelles situations de travail, supposées émissives et/ou courantes mais pour lesquelles il n'existe pas de données.

L'OPPBTP et ses partenaires envisagent de réaliser une vingtaine de mesurages par mois répartis sur toute la France. Les entreprises peuvent candidater sur le site internet dédié carto-silice.fr pour proposer des chantiers entrant dans le périmètre défini, participer à la campagne de mesurages et consulter les données anonymes obtenues afin de les aider dans leur évaluation du risque d'exposition à la silice cristalline alvéolaire.

Les résultats de la cartographie seront exploités tout au long du projet, permettant d'établir des fiches de préconisations au fur et à mesure de l'obtention d'un nombre suffisant de mesurages par procédé.

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentielle et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.

